

GUIDE DE L'ETUDIANT MOBILITE DE STAGE - BTS



PROGRAMME ERASMUS + ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ANNEE 2025/2026



SOMMAIRE

1. La mobilité de stage Erasmus +	3
<u>a)</u> Qui ?	3
<u>b)</u> Où ?	3
c) Pour quelle durée ?	3
2. Préparer sa Mobilité	3
3. Les aides à la Mobilité.....	3
<u>a)</u> Différents types d'aides à la mobilité existent	3
b) Taux des bourses ERASMUS +	4
4. Sélection des candidatures et accompagnement des étudiants dans leur projet de Mobilité	6
<u>a)</u> Sélection des candidatures	6
b) Accompagnement des étudiants dans leur projet de Mobilité	6
5. La recherche de stage	7
6. Les documents obligatoires pour la mobilité de stage	7
7. La formation linguistique	8
8. La valorisation de la mobilité.....	8
9. Calendrier des démarches obligatoires	8
10. Les formalités et démarches à accomplir avant le départ.....	8
<u>a.</u> Les papiers d'identité	8
<u>b.</u> La sécurité sociale.....	9
<u>c.</u> L'assurance	9

1. La mobilité de stage Erasmus +

a) Qui ?

Le programme Erasmus + concerne tout étudiant inscrit en 1^{ère} année ou en 2^{ème} année de BTS Support à l'Action Managériale, et Gestion de la PME.

b) Où ?

Le programme Erasmus + est ouvert aux 34 pays du « programme » : c'est-à-dire les **27 pays membres de l'Union Européenne** (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, France, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) **et l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Turquie, la Macédoine du Nord, et la Serbie.**

c) Pour quelle durée ?

Deux mois minimum de date à date (2 mois consécutifs. 60 jours minimum, en tenant compte 1 mois = 30 jours)

2. Préparer sa Mobilité

Un projet de mobilité à l'étranger pour un stage en entreprise nécessite une préparation de 4 à 6 mois avant le départ. Il s'agit donc en amont de bien réfléchir à vos objectifs personnels et professionnels en cohérence avec la formation suivie dans l'enseignement supérieur. Il est aussi important d'estimer les coûts et d'établir un budget prévisionnel.

3. Les aides à la Mobilité

a) Différents types d'aides à la mobilité existent

L'allocation Erasmus + : Il s'agit d'une bourse de financement couvrant partiellement les frais de séjour et de voyage engendrés par la mobilité de stage à l'étranger, ainsi qu'un complément financier de stage.

Les autres aides possibles :

- Infos mobilité : <https://www.infos-jeunes.fr/thematiques/partir-a-letranger/>
- La bourse MERMOZ de la région : <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif997>
- Le comité d'entreprise de certains parents, Mairies, Comités de jumelage, le département
- L'OFAJ (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse) en cas de mobilité en Allemagne <https://www.ofaj.org/>

b) Taux des bourses ERASMUS +

Le lycée Condorcet dispose d'un contingent limité de bourses Erasmus+ pour les stages, ce qui implique une sélection des étudiants qui pourront bénéficier d'une bourse au titre de l'année scolaire 2025-2026. Cette allocation a pour but de **participer** aux frais de séjour, de subsistance et de voyage pendant la période de stage à l'étranger.

Le montant de la bourse mensuelle attribuée est fonction du **pays de destination** afin de prendre en compte le coût de la vie locale :

Groupe	Pays de destination
Groupe 1 Pays membres du programme où le coût de la vie est plus élevé	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède + pays de la région 13 : Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin + pays de la région 14 : Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse
Groupe 2 Pays membres du programme où le coût de la vie est moyen	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie
Groupe 3 Pays membres du programme où le coût de la vie est plus faible	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie

Condition d'attribution des frais de séjour	Taux mensuel des frais de séjour
Mobilités : vers les pays du groupe 1	550 €
Mobilités : vers les pays du groupe 2/3	500 €

Les étudiants associés à un même groupe de destination se verront attribuer le même montant mensuel de base.

- Un complément financier **de stage**, de 150€ par mois, est attribué en plus à tout étudiant.
- Selon le pays de destination les étudiants recevront également une contribution aux frais de voyage, en fonction de la distance parcourue (voir calculateur de distance ci-dessous) :

CONTRIBUTION AUX FRAIS DE VOYAGE	
Moyen de transport STANDARD	Moyen de transport ECO RESPONSABLE
10 à 99 km : 28 €	10 à 99 km : 56 €
100 à 499 km : 211 €	100 à 499 km : 285 €
500 à 1999 km : 309 €	500 à 1999 km : 417 €
2000 à 2999 km : 395 €	2000 à 2999 km : 535 €
3000 à 3999 km : 580 €	3000 à 3999 km : 785 €
4000 à 7999 km : 1 188 €	4000 à 7999 km : 1 188 €
plus de 8000 km : 1 735 €	plus de 8000 km : 1 735 €

Lien calculateur de distance : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/resources-and-tools/distance-calculator>

- Possibilité de complément de financement (250 euros par mois) pour les étudiants disposant de moins d'opportunité, sous condition de fournir les justificatifs :

Les critères français concernant l'Enseignement Supérieur

Critères concernant les EES	Justificatifs
En situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH ou attestation de maladie longue durée ou carte invalidité, etc...
Habitant dans une commune classée Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)	Attestation de domicile (edf, eau,...). Si le nom diffère, ce justificatif doit s'accompagner d'une attestation sur l'honneur
Habitant à une adresse classée quartiers prioritaires de la ville	Attestation de domicile (edf, eau,...). Si le nom diffère, ce justificatif doit s'accompagner d'une attestation sur l'honneur
Boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux (échelon 6 et 7)	Notification d'attribution de bourse

4. Sélection des candidatures et accompagnement des étudiants dans leur projet de Mobilité

a) Sélection des candidatures

Les candidats à une mobilité de stage sont sélectionnés selon les critères définis par le lycée Condorcet

Les critères sont les suivants :

- **Justifier d'un projet cohérent et d'une forte motivation**
- **Assiduité et résultats scolaires**
- **Avoir déposé son dossier de candidature complet à la date demandée**

Le dossier de candidature est constitué des éléments suivants :

- **Formulaire de candidature** à une bourse Erasmus : informations personnelles, motivations et éventuelles démarches personnelles déjà entreprises ;
- **Lettre de motivation** pour le projet de mobilité en langue française et langue cible : présentation du projet de stage à l'étranger, en justifiant son utilité et sa pertinence dans le cadre de la formation, motivations pour la mobilité ;
- **CV** en langue française et langue cible.

La commission Mobilité de stage, composée d'enseignants référents Erasmus, de membres de la Direction, étudiera toutes les demandes et statuera sur la recevabilité de celles-ci. Les demandes de bourses pourront être satisfaites dans la limite des financements obtenus.

Les mobilités de stages sont encouragées en fin de 1^{ère} année pour des raisons pratiques de calendrier scolaire (mois de mai et juin) mais seront aussi envisageables en 2^{ème} année.

b) Accompagnement des étudiants dans leur projet de Mobilité

Les professeurs apportent information, aide et soutien aux étudiants partants ;

- Réunion d'information sur le fonctionnement du programme Erasmus +
- Aide à l'élaboration du projet et à la recherche de stage
- Aide aux démarches administratives, recherche d'hébergement et de transport
- Préparation linguistique (sur EU academy par exemple)
- **Une application ERASMUS+** a été conçue pour les étudiants afin de faciliter la mobilité des jeunes en les accompagnant dans leurs démarches. Erasmus+ APP offre un accompagnement lors des différentes étapes pendant et après le séjour. Elle n'est disponible qu'en anglais pour le moment



L'application Erasmus + est disponible sur Play Store et Apple Store.

5. La recherche de stage

Les prérequis : réalisation d'une lettre de motivation et d'un CV en langue étrangère en respectant les codes en vigueur dans le pays de destination.

- **Recherche de stage grâce aux partenariats du lycée**

Le lycée Condorcet espère constituer un fichier d'organisations susceptibles d'accueillir des étudiants de BTS en période de stage (Pologne, Portugal, Espagne, Irlande...). Nous avons déjà noué des partenariats avec des organismes d'accompagnement à la mobilité : à Lisbonne (Portugal) et Dublin (Irlande) et) Barcelone. Ces partenariats sont amenés à se développer.

- **Recherche de stage individuelle**

L'étudiant procède lui-même à la prospection de lieux de stage en relation avec sa formation dans le pays qui l'intéresse et dans le type de structures qui le motive.

6. Les documents obligatoires pour la mobilité de stage

Les documents administratifs du candidat sélectionné = Kit de Mobilité Erasmus :

- **Avant le départ :**

- **Le contrat de mobilité/financement** : données, type et durée, conditions financières, obligations, soutien linguistique/assurances ;
- **Une charte de l'étudiant**

- **Pendant la mobilité :**

- **Le contrat pédagogique**
- **L'attestation d'arrivée** (datée, complétée et signée par l'entreprise d'accueil dès l'arrivée et renvoyée au lycée)

- **Après la mobilité :**

- **Attestation de présence**
- **Bilan de stage**
- **Le rapport final du participant** : à soumettre en ligne au plus tard dans les 30 jours qui suivent la mobilité, avec le professeur. Lien envoyé automatiquement par Erasmus aux étudiants.

TOUS CES DOCUMENTS CONDITIONNENT LE VERSEMENT DE LA BOURSE



L'Allocation Erasmus+ est versée en **DEUX FOIS** :

- **70%** du montant total dans les 30 jours suivants la signature du kit de mobilité
- **30%** une fois les formalités de fin de séjour effectuées.

7. La formation linguistique

Deux actions peuvent être menées, avec l'aide du site EU Academy :

- **Avant le départ** : Les étudiants sélectionnés doivent impérativement participer à une préparation linguistique sous forme de test, renforcement... dans la langue cible (Langue du pays ou langue de travail) avec les professeurs de langues.
- **Après le séjour à l'étranger** : évaluation linguistique pour évaluer la progression

Ces actions sont obligatoires et conditionnent le versement de la bourse Erasmus+

8. La valorisation de la mobilité

L'**Europass Mobilité** est un document normalisé utilisé en Europe qui permet de formaliser clairement ses compétences et ses savoirs développés dans le cadre d'un parcours de mobilité dans un pays européen.

Deux documents importants :

- Le **Curriculum vitae** aide à présenter ses compétences et qualifications efficacement et clairement.
- Le **Passeport de langues** est un outil d'autoévaluation pour vos compétences et qualifications linguistiques.

9. Calendrier des démarches obligatoires

Un calendrier présentant les étapes avant, pendant et après la mobilité de stage sera distribué aux étudiants, son respect conditionnera la mobilité de l'étudiant et le versement de la bourse.

10. Les formalités et démarches à accomplir avant le départ

a. Les papiers d'identité

Pour les étudiants de nationalité française, un séjour en Union Européenne exige la carte d'identité. Pour les 5 autres pays du programme, vérifier les préconisations. Un passeport est parfois conseillé. Attention : Il est impératif de s'assurer que la validité de la CNI couvre toute la durée de la mobilité.

Pour les étudiants de nationalité étrangère, un passeport et un visa peuvent être nécessaires. Il incombe à l'étudiant de faire les démarches nécessaires auprès de autorités compétentes.

b. La sécurité sociale

Le régime de sécurité sociale vous couvre pendant votre mobilité si vous partez dans un pays membre de l'Union Européenne. Il faut être en possession de la carte Européenne de santé (à se procurer au moins 1 mois avant le départ auprès de votre centre de sécurité sociale). Cette dernière est gratuite et est valable 1an ou plus.

Les mutuelles ne prennent pas toutes la part complémentaire du remboursement des frais de santé. (Se renseigner). Il est possible de contracter une assurance complémentaire auprès de votre mutuelle.

Hors Union Européenne, l'avance des frais de santé est obligatoire. Le remboursement se fera au retour par la caisse de de sécurité sociale sur justificatifs.

c. L'assurance

Il est nécessaire de vérifier votre niveau de couverture à l'étranger pour l'assurance responsabilité civile. A vérifier :

- Assurance responsabilité civile
- Assistance Rapatriement (y compris décès)
- Assurance voyage
- Accidents et maladies graves (y compris incapacité temporaire ou permanente)

Les sites utiles :

Le site du Ministère des affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>

Le fil d'Ariane : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>